

Éoliennes en mer : «Les paysages littoraux sont devenus une variable d'ajustement»

INTERVIEW - Yannick Moreau, le maire des Sables-d'Olonne (Vendée) et président de l'association nationale des élus du littoral (Anel), déplore la disparition de la virginité des paysages littoraux et d'un certain art de vivre à la française avec l'implantation de parcs éoliens proche des côtes.

Par Julien Chaillou - Publié le 03/02/2023

<https://www.lefigaro.fr/nantes/eoliennes-en-mer-les-paysages-littoraux-sont-devenus-une-variable-d-ajustement-20230203>



Yannick Moreau, le maire des Sables-d'Olonne, regrette que l'on balaie d'un revers de main la question de la virginité des paysages littoraux français. Ville des Sables-d'Olonne

Il est vent debout contre un texte jugé «*invraisemblable*» qui «*sacrifie les paysages littoraux français*» et leur part de «*rêve*» au nom d'une «*logique industrielle*». Yannick Moreau, maire divers droite des Sables-d'Olonne, souffle fort contre le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables tel qu'il a été validé par une commission mixte paritaire (CMP) le 24 janvier. Dans son viseur, la non prise en compte d'une distance minimale pour l'implantation de futurs parcs éoliens en mer. En tant que président de l'association nationale des élus du littoral (Anel), il déplore aussi que l'acceptation des projets par la population locale n'ait pas été intégrée à la loi.

LE FIGARO - *Au sujet des éoliennes en mer, vous avez récemment dénoncé une «industrialisation des paysages côtiers» et critiqué un «littoral livré aux promoteurs» : pourquoi cela ?*

Yannick MOREAU - Le sujet de l'accélération de l'éolien en mer, y compris proche des côtes, est devenu prioritaire sur tous les sujets économiques des littoraux français. On fait fi de l'économie touristique, de l'activité professionnelle de la pêche, pour tenir un engagement court-termiste sur la naissance de 40, 50 nouveaux parcs éoliens au large des côtes françaises. Les paysages littoraux sont devenus une

variable d'ajustement dans une stratégie nationale du mix énergétique que l'on ne connaît pas encore pour des technologies d'ores et déjà datées et qui ne sont pas d'avenir. Pourtant, les littoraux sont, dans un pays en proie au doute, un élément de stabilité qui participe à la qualité de vie et d'un certain art de vivre à la française. Je regrette que l'on balaie d'un revers de main la question de la virginité des paysages littoraux.

Selon vous, les élus du littoral et les populations ne sont pas assez consultés et écoutés ?

Nous avons plaidé pour une distance de protection minimale du rivage pour l'installation de futurs parcs éoliens. Elle n'est pas incluse dans la loi telle qu'elle est prévue à l'heure actuelle. Le texte stipule que les projets futurs doivent se faire en priorité dans la mer territoriale au-delà des 12 milles nautiques. Cela veut dire que c'est possible en deçà. En réalité, il n'y a pas de seuil de protection des rivages. Quant à l'acceptation de la population locale, elle aurait dû être intégrée à la loi et elle ne l'est pas. C'est désolant et triste. Il n'est pas acceptable de sacrifier les paysages littoraux en négligeant l'avis des élus et des populations. Huit millions de Français vivent sur le littoral. Lorsqu'ils vont découvrir qu'aucune plage, côte ou falaise n'est à l'abri d'un parc éolien proche, le réveil sera douloureux.

Pour vous les éoliennes en mer constituent une rupture de l'imaginaire lié à l'horizon infini...

Dans l'histoire de l'humanité, l'appel du large a fait rêver les marins et terriens. La conquête des océans c'est l'une des dernières frontières que l'Homme a réussi à vaincre. Cela reposait sur l'audace d'aller voir au-delà de la ligne d'horizon. Si devant la baie du Vendée Globe, l'une des plus belles au monde (distinction officielle reçue en novembre 2021, NDLR), un parc éolien est installé proche des côtes, où est le rêve pour les générations futures de prendre la mer et réaliser un tour du monde. Commence-t-il au pied des éoliennes ? L'enjeu des parcs éoliens n'est pas simplement économique, juridique ou industriel. Il tient aussi de l'identité maritime et littorale de la France, des rêves de tour du monde et d'infini. On s'accorde à dire que l'océan est le berceau et l'avenir de l'humanité mais quand il s'agit de produire de l'énergie, on raye d'un trait de crayon des paysages millénaires qui n'ont rien demandé à personne. Les parlementaires portent une lourde responsabilité pour les générations futures.

L'océan perdrait donc une part sa puissance mystique ?

L'océan est l'un des derniers espaces de liberté. Avec les parcs éoliens, il va devenir un espace réglementé, industrialisé, consommé. Il va être comme une zone d'activité ordinaire. Or, c'est le bien commun de l'humanité donc on ne peut y toucher que d'une main tremblante seulement quand c'est absolument nécessaire. Il n'est pas concevable de sacrifier, du jour au lendemain sans considération pour ces paysages littoraux, cet art de vivre qui a donné les plus beaux poèmes - je pense à Baudelaire - les plus grands rêves. Les puissances passées se sont construites avec la conquête des mers et l'audace de prendre le large. Désormais l'océan ne commence plus à la plage ou au rivage mais au niveau des parcs éoliens. Les paysages littoraux méritent d'être protégés. Si la loi ne le fait pas qui va le faire ?

Le choix de l'éolien posé proche des côtes n'est pas le bon ?

La France avance à marche forcée sur un modèle déjà périmé car c'est le seul que nos industriels ont sous la main. Dans quatre à cinq ans, la Suède, le Danemark ou l'Écosse auront des parcs éoliens flottants à 50 ou 60km des côtes. La Chine prévoit d'implanter des éoliennes à 150km des côtes par 400m de profondeur. Nous serions donc les seules andouilles au monde qui ne seraient pas capables de le faire. Nous serions prêts à sacrifier des paysages alors que des solutions alternatives existent. C'est tout sauf sérieux. La France fait le choix le plus rapide, le plus forcé contre l'attractivité du littoral et des paysages. C'est invraisemblable et désolant.

Vous plaidez donc pour l'éolien flottant loin des côtes...

La production d'énergie renouvelable est nécessaire mais il existe des modèles industriels qui sont protecteurs des paysages littoraux et de l'économie littorale. Il ne s'agit pas de refuser l'éolien en mer mais de concilier les choses. Selon moi, le meilleur modèle est celui de l'éolien flottant, loin des côtes, qui produit à la base des installations de l'hydrogène transportable par bateau. Cela permet de produire de l'énergie sans sacrifier l'économie touristique et celle de la pêche. En Vendée, nous produisons déjà de l'hydrogène depuis le bord de mer (via la société Lhyfe implantée à Bouin, NDLR). Cela pourrait se faire à l'avenir en mer. Dans ma commune, le mois prochain, il y aura une station-service grand public qui distribuera de l'hydrogène vert produit localement. C'est une voie d'avenir qui me semble plus raisonnable pour la protection des paysages.

Vous espérez que les parlementaires revoient leur copie ?

J'ai été député pendant cinq ans. Je crains que quand il y a une CMP conclusive, le Parlement vote en l'état ce texte. Au moment de son application, il faudra faire preuve de discernement et accepter de reculer les sites éoliens pour qu'ils ne viennent pas gâcher les paysages littoraux et couper la France d'une part de ce qu'elle est, c'est-à-dire des paysages de coucher de soleil sur l'Atlantique, sans un horizon barré par une centrale éolienne. Nos gouvernants devront écouter les élus et populations locales.

À l'échelle locale, la Région Pays de la Loire s'est dite favorable à l'implantation d'un troisième parc éolien. Vous redoutez que des éoliennes en mer soient visibles depuis votre ville ?

Oui, c'est pourquoi j'ai organisé une votation citoyenne à ce sujet. 66% des Sablais ont voté contre un tel projet. Je crains que la Vendée et la Loire-Atlantique fassent l'objet d'un nouveau parc éolien en mer alors qu'elles ont déjà participé à l'effort de production d'énergie renouvelable au large des côtes (le parc au large de Saint-Nazaire fonctionne déjà et celui au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier est en cours de construction, NDLR). Nous avons déjà été de bons élèves. Une meilleure répartition des projets est possible. D'autant que des parcs éoliens devant un port industriel cela n'a pas le même impact que devant les calanques de Cassis ou la baie des Sables.